

DROITS D'INSCRIPTION 2016/2017

Sécurité sociale : 215 €

Les étudiants IFSI : payent directement
à l'IFSI : leurs frais d'inscription
: 184 € : 2016 - 2017

ainsi que la couverture sociale : 215 €
directement au centre de sécurité sociale
Choisi : LMDE ou SMEREB

Il n'empêche qu'il faut fournir une copie
de l'attestation de droits de couverture sociale
à Mme SABOT Catherine, lorsque vous l'aurez
reçue.

* Il est noté dans vos dossiers, ou état récapitulatif
d'inscription : que l'étape n'ouvre pas droit
à l'affiliation sécurité sociale : c'est normal
Car tous les autres étudiants de l'université
payent la totalité des frais d'inscription et
de sécurité sociale, ensuite l'université reverse
aux organismes de Sécurité Sociale choisis par
l'étudiant la cotisation de 215 €.

CONCLUSION :

Ne pas envoyer de paiement avec vos dossiers
d'inscription ou de réinscription !